



Compte Rendu du CA de l'UL du 06/11/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 09h20

Procurations : 5

1. Informations du Président

Président : 3 réformes nous impactent :

- Réforme des études de santé avec objectif de transformer le concours PACES pour permettre aux « reçus collés » de continuer dans le domaine de la santé. Il s'agit de modifier la loi qui créait la PACES, supprimer le numerus clausus, etc. En parallèle le 3^{ème} cycle de santé est également en chantier.
- Concertation sur la professionnalisation des études, avec réforme probable des DUT (pas des IUT), i.e. passer le DUT en LMD (3 ans) ce qui peut parfois conduire à inclure la licence professionnelle dans le DUT, mais induira parfois des modifications majeures. Les étudiants en DUT continuent de plus en plus après le 1^{er} cycle de toute façon. De nouveaux attendus de professionnalisation après les licences générales.
- Transformation des ESPE en INSP. D'un côté on pourrait croire à un aspect seulement cosmétique revenant à changer le nom et la gouvernance, mais sur le fond des changements forts sont également à attendre dans la formation. Cela inquiète les collègues des ESPE.

Président : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « intelligence artificielle » (avec CNRS et INRIA). Une autre réponse du côté de Strasbourg dans le Grand Est. Il s'agit d'accueillir des personnels dans des chaires. Pas évident que nous soyons retenus, interrogation sur notre capacité à embarquer de gros industriels.

Président : nouveau VP valorisation transfert, Pascale ESCHWEGE, PU-PH.

Président : visite du Président de la République hier à Commercy.

VP CA : un bilan de la rentrée universitaire sera prochainement envoyé aux administrateurs.

Président : ce bilan ne pose aucun problème, nous avons fait de notre mieux, ce mieux étant très bien.

DGS : prélèvement à la source : sur notre fiche de paye d'octobre (reçue courant décembre) nous aurons un montant simulé du prélèvement à la source et des éléments d'information sur ce prélèvement.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 25 septembre

Vote : unanimité pour.



Enjeux stratégiques

3. Positionnement en vue d'une candidature à l'Appel à Projets Université Européenne

VP International : rappel du contexte, cf. CR du CA de septembre 2018. Le Président de la République veut voir émerger des universités de statut européen en 2025-2030. Un premier appel vient de sortir pour des projets pilotes financés dans le cadre d'Erasmus. L'appel est peu doté (les groupements retenus se verront dotés de 5 M€), mais plusieurs pays (France, Allemagne, Espagne, etc.) peuvent abonder en fonctionnement. Notre projet s'appuie sur l'université de la Grande Région (UniGR) qui existe depuis 10 ans, d'abord comme projet InterReg, puis comme association de droit luxembourgeois. Les valeurs de notre projet : le multilinguisme, le respect des valeurs européennes, l'entrepreneuriat et l'innovation. Les défis sociaux sont classiques : économie circulaire, matériau, énergie, cybersécurité, vieillissement, etc. 1 centre de compétences pour chaque défi, avec au moins un master de type Erasmus Mundus, une chaire partagée, des partenaires et des projets de recherche communs (même si l'appel est fortement basé sur la formation). Réponse définitive à soumettre pour le 28 février 2019. Plusieurs modèles sont possibles en phase pilote, nous en proposons un.

Président : à noter qu'on est venu nous chercher pour candidater car nous sommes un modèle en termes de coopération transfrontalière.

Vote : unanimité pour.

4. Cartographie économique des activités de l'Université de Lorraine (information & échanges)

VP CA : nous ne disposons actuellement que du focus formation. Pour ce qui est de la recherche, on verra cela en CA début 2019. Cette cartographie vient à la fin du premier contrat quinquennal de l'UL. Le travail porte sur 3 grands secteurs, formation, recherche, vie universitaire. L'approche est en coûts directs, et met en évidence l'ensemble des ressources et dépenses directes. Elle met en avant notre besoin de financement et l'excédent éventuel permet de déterminer la capacité d'autofinancement. Ces résultats sont bien sûr le fruit d'une histoire. Les besoins de financement formation et recherche sont respectivement 61% et 37% du total, ce qui paraît assez logique. On constate que les collègiams sont assez hétérogènes en termes de personnels, d'étudiants, d'heures TD, d'heures complémentaires, etc., mais également en ce qui concerne les dépenses, et les besoins de financement. Pour le moment, il s'agit essentiellement de constatations, on ne tire pas de conclusions.

5. Plan d'actions découlant du contrat de site 2018-2022 (information)

Pas de débat en séance.

6. Projet de création de la Maison du Doctorat (MDD) (information)

Vice-présidente déléguée à la stratégie doctorale : rappel de contexte, ceci s'inscrit dans la suite du contrat quinquennal précédent, dans le cadre de l'Isite LUE, de notre labellisation HRS4R volet 1 « doctorat et post-doctorat ». A l'UPVM il existait le même type de structure. 85% de nos doctorants travailleront dans le secteur aval, c'est important d'assurer un suivi.



Enjeux de la MDD : rendre visible nos doctorats, valoriser ce diplôme, attirer les meilleurs, optimiser les services « supports », les Ecoles Doctorales étant issues des anciens établissements sans modification depuis la fusion.

Le projet a été monté en se plaçant du point de vue du doctorant : avoir un interlocuteur unique pour les processus administratifs, et un autre pour tout ce qui concerne les aspects pédagogiques (accès, débouchés, comité de suivi de thèse, etc.). Information et communication sont renforcés, ainsi que l'internationalisation (45% de nos doctorants sont étrangers), la formation est harmonisée. Les démarches administratives sont simplifiées, des locaux sont mis à disposition pour les doctorants.

A partir de 2019, la MDD sera dotée de locaux : sur Metz, elle sera située dans la Maison de l'Université, à Nancy site unique à ARTEM avec maintien d'un bureau sur le site Libération.

7. Restructuration du secteur formation des sciences expérimentales et formelles à Metz

VP CA : baisse du nombre d'ingénieurs formés à Metz hors de l'UL alors que la demande augmente, ce qui a conduit à l'idée de création d'une nouvelle école d'ingénieurs à Metz. Par ailleurs, l'individualisation des parcours étudiants conduirait à une UFR unique à Metz (SciFa + MIM). Quatre points sont à vérifier:

- Les deux collègiums Science et Technologies et Lorraine INP doivent adhérer au projet,
- D'autres collègiums doivent être impliqués,
- Le processus est complexe, implique l'UL mais également la commission des titres d'ingénieurs (CTI) et le Ministère, le calendrier est contraint,
- Le projet doit être précisé en termes de ressources RH, d'accompagnement, de mise en œuvre, etc.

Le projet n'est pas nouveau : on dispose d'un vote d'accord formel du Collégium L-INP et de l'UFR SciFa de Metz, un premier projet a été déposé à la CTI, des travaux préalables existent. La première étape consiste à consolider le projet de restructuration, avec échéance au 30 janvier 2019. La deuxième étape est institutionnelle, avec approbation au CA en mai 2019 par exemple, et une UFR unique pour début 2020 + création de l'Ecole d'ingénieurs MISTA pour début 2021.

Président : regrette profondément la façon dont le dossier complexe a été livré à la presse. Ce n'était pas le bon moyen de s'exprimer pour les collègues opposés au projet. De fortes évolutions sont à prévoir dans les formations de licences, avec création de majeures et de mineures, ces licences étant adossées aux grands secteurs de formation. Les interactions transverses seront importantes, par exemple le numérique en droit ou en biologie, les interactions mathématiques-biologie, etc. Ceci demande une réorganisation forte de nos formations. Mais aujourd'hui il est quasiment impossible de suivre l'inscription « libre » ou quasi de nos étudiants dans les différentes filières. Il a demandé à L. JOHANN de coordonner la mission d'accompagnement des groupes de travail conduisant à cette réorganisation du site messin.

Un représentant du Collège B demande quels sont les points de blocage du dossier.

Pour le Président, les 2 UFR messines sont un fait historique, au départ on en avait une seule qui s'est séparée. Plutôt que chaque partie prenante s'empare du dossier au sein de GT, les discussions ont eu lieu de façon pas forcément concertée, avec des points de blocage forts en fonction de personnes. Des réorganisations et départ sur STAPS ont ajouté des soucis, et on a également un problème de répartition des moyens. Le dossier pour la CTI ne doit pas être précipité. La création de l'Ecole ne dépend pas de l'UL.



Une représentante du Collège A ajoute que si les moyens de l'UFR unique sont très réduits par rapport à l'Ecole MISTA, on va cristalliser les résistances. Les UFR n'ont aucune garantie qu'on arrête la création de l'Ecole même si les deux UFR se prononcent contre la fusion.

Président : au départ, MISTA aurait dû être facilitateur pour la fusion des 2 UFR, mais cela ne s'est pas passé comme cela. Le Président voudrait avoir de vraies expressions à partir de documents cibles, mais on ne les a pas.

VP CA : des garanties sont certainement à introduire dans les documents de travail.

Directeur Collégium L-INP : réfute le terme de blocage de la part du Collégium à la création de l'Ecole MISTA. Il s'est prononcé 2 fois en 2016 sur des documents cibles. Mais n'ont pas encore vu le dossier formalisé de demande CTI. Par ailleurs, le Collégium a rendu un document à la demande de la CTI pour exprimer ce que sont les Ecoles d'ingénieurs lorraines collectivement. Le Collégium a toujours 3 séries de questions (qui ne sont pas forcément des points de blocage) :

- Positionnement thématique de MISTA (l'étude d'opportunité d'il y a 2 ans est obsolète) ?
- Quelle cible géographique et quelle typologie d'entreprise, quelles catégories de métiers visés pour les ingénieurs de MISTA ? Quel vivier de recrutement (majoritairement local ou non) ?
- Quels moyens humains et financiers mis dans MISTA ? Quelles cibles sont visées ? il existe des disparités fortes entre Ecoles, le Collégium tente de limiter ces disparités, l'apparition d'une douzième Ecole va compliquer la donne.

Le représentant de Metz Métropole indique que la presse s'est posée comme arbitre du dossier, ce qui veut dire qu'on n'a pas eu de débats suffisants sur celui-ci. La question du déficit d'ingénieurs est forte : Metz a perdu en 10 ans 33% en nombre d'ingénieurs formés, Nancy en a gagné 22% mais cela reste de moitié inférieur à ce qu'on constate au niveau national. Concernant les 3 séries de questions posées par le Directeur du Collégium Lorraine INP, le positionnement thématique est clair, les catégories de métiers sont bien définies avec les partenaires industriels, mais on discute de cela depuis 2016, c'est trop long, il faut donner une vision volontariste, à force de trainer on crée des tensions. La démarche proposée, pourquoi pas, mais on aurait pu aller plus vite, et expliquer que tout retard entrainera un report d'au moins un an est inutile. On doit dire clairement UFR unique en 2020, et MISTA en 2021. En attendant, ne renouvelons pas les conseils d'UFR comme prévu, laissons les acteurs en place travailler.

Président : sur les spécialités pertinentes à mettre dans le dossier, il faut écouter la CTI. Il y a du travail à faire. Enlever du dossier les conditions de report est possible, mais le CA ne peut pas décider de la création ex-nihilo d'entités. Nos votes doivent être conformes, on ne peut donc pas s'asseoir sur les avis des UFR, Collégiums, etc. Nous ne maîtrisons pas le calendrier de la CTI non plus. Enfin sur le report des élections, cela veut dire nommer un administrateur provisoire, et ce genre de situation ne doit pas durer car c'est différent entre être élu et être nommé par le Président.

Directeur du Collégium S&T : retour sur le processus de fusion. Il s'agissait de fusionner une partie de MIM avec SciFa, avec création de MISTA en parallèle. Là on voit déjà un souci, qui est le décalage dans la création de l'Ecole. Les deux Directeurs d'UFR ont assuré qu'il n'était pas question de fusionner si on n'est pas certain de la création de l'Ecole. Ceci sera un point de blocage difficile à lever.

Président : autre scénario, c'est attendre l'avis de la CTI. Mais la fusion des UFR prend un an minimum. Il n'y a pas de bonne solution car tout ne se fait pas en interne. Cela nous bloque depuis le début. Il nous faut du factuel et nous prononcer sur des documents écrits et pas seulement des discussions, il propose que tout retard ou difficulté entraîne « une révision de la feuille de route » plutôt que « un retard d'un an ». Il faut que les



sciences soient mieux organisées pour mieux répondre à la nouvelle demande d'accréditation.

Directeur du Collégium S&T : dans la presse on a parlé de querelles de villes, mais le blocage est juste lié au site. On ne s'est pas mis d'accord sur la répartition des moyens. Une fusion des UFR entraîne également des questions de doublons (responsables administratifs, etc.) qu'il faut résoudre.

Un représentant du Collège note qu'on a des retours, plus ou moins positifs, mais de qui ? Les principaux acteurs ont-ils été sollicités ? Le Président avait par exemple évoqué une AG des personnels des 2 UFR. Celle-ci n'a pas eu lieu.

Président : il comprend, mais il faut déterminer à un moment qui représente les gens. On ne peut pas faire des GT avec des AG.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

8. Évolution du dispositif des Projet de Fin d'Études (PFE) de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Metz (ENIM)

La SG de l'UL indique qu'il s'agit de faire en sorte d'intégrer le dispositif PFE de l'ENIM dans la structure UL de façon définitive. Il fallait encore sécuriser le dispositif, en considérant ce PFE comme une activité pédagogique en milieu professionnel, ce qui permet de gratifier les étudiants et de rembourser certains frais (ce qui annule par ailleurs une décision du CA portant uniquement sur la prise en charge des frais).

9. Création du Diplôme d'Université (DU) Concertation militaire

10. Mise en œuvre particulière du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) SOLidarité Numérique et Attractivité Territoriale – Sonate

11. Liste des UE Libres 2018-2019 – complément

Vote groupé sur les points 8 à 11 : unanimité pour.

Recherche & Valorisation

12. Appel à Projets Région 2018 : demandes de soutien aux jeunes chercheurs

13. Modalités d'attribution de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche) 2019 – évaluation, taux, critères

Vote groupé sur les points 12 et 13 : unanimité pour.



Vie Institutionnelle

14. Statuts de l'EA (Équipe d'Accueil) 4630 Adaptation, mesure et évaluation en santé, approches interdisciplinaires - APEMAC

15. Modification des statuts de l'UFR Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD)

Vote groupé sur les points 14 et 15 : unanimité pour.

16. Modification des statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz (UFR SHS-Metz)

Vote : 5 abstentions, autres pour.

17. Modification des règles relatives aux incompatibilités et cumuls de certaines fonctions

VP RH : modification de la délibération du CA du 1^{er} avril 2014 : on remplace « fonction de direction » par « fonction de directeur » et on autorise le cumul de la fonction nouvelle de « gestionnaire de site » avec celle de responsable de composante.

Un représentant du Collège A demande, quand on cumule deux fonctions incompatibles et qu'on ne veut pas démissionner, si on peut être démissionné d'office.

Président : dans la mesure où les fonctions sont électives, non. Le Président ne peut que demander à l'intéressé de démissionner.

Un autre représentant du Collège A pense que sur les gestions de site, on pourrait imaginer que les règlements intérieurs des sites passent par le CA. Par ailleurs, il y a des bâtiments recherche et des bâtiments enseignement. Il ne voit pas pourquoi un responsable enseignement déciderait de l'usage des bâtiments recherche. Voter sur ce règlement, c'est acter de fait qu'il peut y avoir cumul, donc il ne le votera pas.

VP CA : entend bien les préoccupations sur le campus Biologie-Santé. On ne peut envisager toutefois de gouvernance bicéphale.

Président : on peut certes complexifier notre organisation si les parties le souhaitent. Sur le campus santé, il n'y a pas de gestionnaire de site, c'est en gestation. L'affectation des locaux entre recherche et enseignement est du ressort du Président. On peut faire une note sur la façon dont les sites actuels sont gérés.

Vote : 3 abstentions, autres pour.

Ressources Humaines

18. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) 2018-2019

VP RH : quelques changements : augmentation des montants pour VP de 9 à 9,3 k€, et montant minimal pour les directeurs de composantes de formation qui passent de 2 650 à 3 975 €, quelques modifications d'intitulés de fonction également.



Votre représentant, ainsi qu'un autre représentant BIATSS trouvent dommage que cette modification ne s'accompagne pas de la revalorisation promise par le Président (et budgétée à hauteur de 210 k€), du régime indemnitaire des personnels de catégories C.

Le Président note que nous votons sur un point en référence à un autre... Par ailleurs, la revalorisation ne s'est pas fait parce que la mise en place concomitante du RIFSEEP et du CIA n'a pas eu lieu. Le Président s'est engagé sur la revalorisation, il ne reviendra pas dessus, cela devrait se faire l'année prochaine.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu comme nous l'avons fait au CT, et pour les mêmes raisons. Nous ne comprenons pas la corrélation faite entre mise en place d'un nouveau régime et vote formel d'amélioration du régime actuel...

Vie Universitaire

19. Attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 4^{eme} tranche de 2018

Vote : unanimité pour.

Patrimoine Immobilier

20. Projet de financement « intracting » de l'éclairage de l'Université de Lorraine

Point reporté.

Affaires Financières & Juridiques

21. Sortie de biens de l'inventaire 2018

Vote : unanimité pour.

22. Acceptation du legs LOSSON

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 13h25

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL
Bernard DUSSOUBS